

ANNEXE A  
DÉLÉGATIONS AUTORISÉES PAR COMPOSANTE

---

Composante : **Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles**

Description du pouvoir de la composante :

Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles fournit à CBC/Radio-Canada un leadership, une planification, des conseils, des produits et des services en matière de communications et de relations gouvernementales dans une perspective institutionnelle, et gère l'utilisation des marques institutionnelles et les activités liées à l'image de marque de la Société.

Le rôle principal des Communications institutionnelles est de fournir les outils et l'expertise pour communiquer le mandat, les valeurs, les forces, les aspirations, les initiatives et les défis de la Société à un éventail d'auditoires (internes et externes), dont les gouvernements, les médias, les parties intéressées externes, les employés et le grand public, et d'établir et de cultiver des relations avec nos sympathisants et nos partenaires.

Le rôle principal des Relations gouvernementales est de sensibiliser les parlementaires, le gouvernement et les fonctionnaires aux initiatives et aux priorités de CBC/Radio-Canada en répondant aux questions, en communiquant de l'information au sujet du travail de la Société et en favorisant la responsabilisation de la Société envers les Canadiens.

Les Affaires réglementaires supervisent tous les aspects réglementaires qui se rapportent à la télévision, à la radio et aux chaînes spécialisées de la Société. Les Affaires réglementaires agissent comme interlocuteur de CBC/Radio-Canada auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et veillent à promouvoir et à défendre les intérêts de la Société auprès du CRTC.

Recherche et Analyse gère les besoins en données d'écoute de la Société, produit les bulletins de rendements semestriels qui montrent la réussite de la Société dans la mise en œuvre de ses orientations stratégiques et fait des sondages et des analyses afin de suivre l'utilisation que font les Canadiens des contenus audio et vidéo.

Le subordonné direct du président-directeur général pour Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles est autorisé à signer tous les contrats qui relèvent du pouvoir de la composante décrit ci-dessus, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Exception au pouvoir de la composante :

Les activités suivantes peuvent également être exercées par d'autres composantes au sein de la Société :

- Les activités de communication entreprises par les composantes médias, lorsque c'est la composante qui finance l'initiative – p. ex. la promotion des émissions, y compris les événements spéciaux, les partenariats ou les commandites, le placement publicitaire, le marketing de contrôle et les activités de relations publiques.

Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles – Tableau des délégations accordées aux délégataires autorisés :

		Subordonné direct du PDG pour Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles	Groupe de la haute direction	Cadres supérieurs (PS10/SM)	Gestionnaires (PS9)	Gestionnaires (PS8)
Contrats qui entrent dans le cadre des activités d'Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles, y compris les contrats pour des biens et services		5 M\$	250 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000\$
Contrats qui entrent dans le cadre des activités d'Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles, dont l'objectif principal est de générer des revenus, qui engagent la Société pour une période de 4 ans ou moins, et qui ne requièrent aucun investissement de plus de 15 millions de dollars de la Société	Composante de génération de revenus	Pas de limite	5 M\$	1 M\$	1 M\$	1 M\$
	Investissement de CBC/Radio-Canada	15 M\$	250 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000\$
Contrats de biens et de services liés aux Affaires réglementaires		5 M\$	100,000 \$	S. O.	S.O.	S.O.
Contrats de biens et de services liés à Recherche et Analyse		5 M\$	S.O.	1 M\$	250,000 \$	S.O.

Composante : **Services médias français et anglais**

Description du pouvoir de la composante :

Les services médias français et anglais ont la responsabilité d'offrir une gamme complète de produits de programmation – nouvelles et actualités, arts et divertissement, programmation pour enfants et sports –, par l'entremise d'une vaste gamme de services, notamment la radio, la télévision, Internet et des services par satellite (les « services médias »).

Les services médias français et anglais comprennent également le groupe Partenariats commerciaux nationaux, dont les responsabilités sont les suivantes :

- Exercer des activités de veille stratégique concurrentielle.
- S'assurer que CBC/Radio-Canada tire parti de ses meilleures relations d'affaires pour créer de la valeur.
- Tirer parti des services de nouvelles de CBC/Radio-Canada en favorisant l'augmentation de la diffusion des nouvelles dans les aéroports, les gares et d'autres lieux.
- Repérer, examiner, évaluer et négocier des occasions d'affaires et des alliances commerciales stratégiques qui concordent avec les objectifs à long terme de la Société.
- Repérer et saisir des occasions stratégiques et de génération de revenus à l'aide de nouveaux marchés et partenariats.
- Gérer et optimiser les placements de CBC/Radio-Canada.

Les subordonnés directs du président-directeur général pour les Services français et les Services anglais sont autorisés à signer tous les contrats qui relèvent du pouvoir des composantes décrit ci-dessus, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Services médias anglais et français – Tableau des délégations accordées aux délégataires autorisés

		Subordonné direct du PDG pour les services médias	Groupe de la haute direction	Cadres supérieurs (PS10/SM)	Gestionnaires (PS8/PS9)	APS (PS6/PS7) ou gestionnaires (PS6/PS7)
Contrats pour l'acquisition, la production, la coproduction, la distribution ou le financement de contenu qui comportent un engagement de diffusion de quatre ans ou moins, pour la grille de programmation de la Société		10 M\$	10 M\$	5 M\$	1,5 M\$	100 000 \$
Contrats pour un placement média et/ou une promotion qui engagent la Société pour une période de quatre ans ou moins		5 M\$	5 M\$	3 M\$	1 M\$	100 000 \$
Contrats liés à des services médias existants ou nouveaux (y compris l'octroi de licences, la distribution, le marketing, la recherche et les sondages, les biens et les services)		5 M\$	5 M\$	3 M\$	1 M\$	100 000 \$
Contrats liés aux services médias, dont l'objectif principal est de générer des revenus, et qui engagent la Société pour une période de 4 ans ou moins et ne requièrent aucun investissement de plus de 15 millions de dollars de la Société	Composante de génération de revenus	Pas de limite	Pas de limite	5 M\$	1 M\$	100 000 \$
	Investissement de CBC/Radio-Canada	15 M\$	5 M\$	1 M\$	0 \$	0 \$
Contrats à court terme pour la location d'installations de tiers ou de CBC/Radio-Canada à des fins de production et/ou pour des événements spéciaux		5 M\$	5 M\$	3 M\$	1 M\$	100 000 \$
Contrats qui entrent dans le cadre des activités de Partenariats commerciaux nationaux (y compris, mais sans s'y limiter, les contrats de biens, de services et les contrats d'envergure nationale)		5 M\$	2 M\$	2 M\$	1 M\$	100 000 \$
Contrats qui entrent dans le cadre des activités du groupe Partenariats commerciaux nationaux et dont le principal objectif est de générer des revenus, qui engagent la Société pour une période de 4 ans ou moins et qui ne requièrent aucun investissement de plus de 15 millions de dollars de la Société	Composante de génération de revenus	Pas de limite	2 M\$	2 M\$	1 M\$	S. O.

Composante : **Finances**

Description du pouvoir de la composante :

Le mandat du Service des finances est de sauvegarder les actifs essentiels de la Société, de satisfaire à toutes les exigences réglementaires et légales sur le plan financier, de communiquer avec exactitude sa situation et ses activités financières aux parties intéressées internes et externes et de fournir à la direction une information opportune, pertinente et suffisante en ce qui concerne toutes les activités et décisions qui ont une incidence financière sur la Société.

Le subordonné direct du président-directeur général pour la composante Finances est autorisé à signer tous les contrats qui relèvent du pouvoir de la composante décrit ci-dessus, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Exception au pouvoir de la composante :

Les activités suivantes peuvent également être exercées par d'autres composantes au sein de la Société :

- Décisions commerciales qui relèvent de la responsabilité d'une des composantes médias, lorsque c'est la composante qui finance l'initiative.

Pouvoir de cosignature :

- Dans le cas des bons de commande standards
  - de plus de 10 000 \$ : le principal signataire est l'émetteur de la demande d'achat de la composante, et le cosignataire est l'émetteur du bon de commande au service de la Gestion des approvisionnements, c'est-à-dire le premier directeur, Gestion des approvisionnements, ou son délégué selon l'autorisation écrite du premier directeur.
  - de moins de 10 000 \$ : le principal signataire est l'émetteur du bon de commande au service de la Gestion des approvisionnements, c'est-à-dire le premier directeur, Gestion des approvisionnements, ou son délégué selon l'autorisation écrite du premier directeur.
- Contrats publicitaires de plus de 5 M \$, le cosignataire autorisé aux Finances agit dans les limites indiquées dans le tableau plus bas.

Le délégataire autorisé des Finances pourvu d'un pouvoir de cosignature doit respecter les limites suivantes :

		<b>Subordonné direct du PDG pour Finances</b>	<b>Groupe de la haute direction</b>	<b>Cadres supérieurs (PS10/SM)</b>	<b>Gestionnaires (PS8/PS9)</b>	<b>Gestionnaires (PS7)</b>
Dépenses		15 M\$	15 M\$	10 M\$	5 M\$	1 M\$
Contrats dont le principal objectif est de générer des revenus, qui engagent la Société pour une période de 4 ans ou moins et qui ne requièrent aucun investissement de plus de 15 millions de dollars de la Société	Composante de génération de revenus	Pas de limite	Pas de limite	10 M\$	5 M\$	1 M\$
	Investissement de CBC/Radio-Canada	15 M\$	15 M\$	10 M\$	5 M\$	1 M\$

Finances – Tableau des délégations accordées aux délégataires autorisés :

	<b>Subordonné direct du PDG pour Finances</b>	<b>Groupe de la haute direction</b>	<b>Cadres supérieurs (PS10/SM)</b>	<b>Gestionnaires (PS8/PS9)</b>	<b>Gestionnaires (PS7)</b>
Contrats qui entrent dans le cadre des activités de Finances (y compris, mais sans s'y limiter, les contrats de biens, de services et les contrats d'envergure nationale)	5 M\$	2 M\$	2 M\$	1 M\$	100 000\$

Composante : **Services juridiques et avocat-conseil**

Description du pouvoir de la composante :

Les Services juridiques conseillent les journalistes dans le cadre de leur travail quotidien, apportent du soutien aux divers secteurs et aux diverses composantes en ce qui concerne les transactions commerciales, l'élaboration des politiques, la gestion de la propriété intellectuelle et l'approche des questions de ressources humaines et de relations industrielles. Ils donnent également des avis juridiques sur divers enjeux et défendent CBC/Radio-Canada en cas de poursuites judiciaires. Les Services juridiques englobent également le Secrétariat général et le service Gestion des documents et de l'information.

Le subordonné direct du président-directeur général pour les Services juridiques est autorisé à signer tous les contrats qui relèvent du pouvoir de la composante décrit ci-dessus, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Exception au pouvoir de la composante :

Les activités suivantes peuvent également être exercées par d'autres composantes au sein de la Société :

- Aucune

Services juridiques – Tableau des délégations accordées aux délégataires autorisés

	<b>Subordonné direct du PDG pour les Services juridiques</b>	<b>Groupe de la haute direction</b>	<b>Cadres supérieurs (PS10/SM)</b>
Documents liés à l'arpentage, aux ententes concernant des sites, aux contrats bilatéraux, aux droits de passage	5 M\$	2 M\$	S. O.
Ouverture et règlement de litiges (y compris les griefs)	5 M\$	2 M\$	S. O.
Octroi ou prise de sûreté (valeur de la sûreté)	5 M\$	2 M\$	S. O.
Contrats qui entrent dans le cadre des activités des Services juridiques (y compris, mais sans s'y limiter, les contrats de biens et de services)	5 M\$	2 M\$	100 000 \$

Composante : **Personnes et Culture**

Description du pouvoir de la composante :

Personnes et Culture est responsable de mettre sur pied une stratégie et des services en matière de ressources humaines pour la Société, notamment en ce qui concerne le recrutement, la gestion des talents, la rémunération, les avantages sociaux, les régimes de retraite, les programmes de mieux-être, la négociation et l'administration des conventions collectives et la résolution des conflits de travail et d'emploi.

Personnes et Culture est également responsable des ententes liées à des initiatives de ressources humaines, y compris avec les agences de placement temporaire ou de recrutement, et les sociétés de réinstallation, de services de transition et de gestion de régimes de retraite et d'avantages sociaux.

Le subordonné direct du président-directeur général pour la composante Personnes et Culture est autorisé à signer tous les contrats qui relèvent du pouvoir de la composante décrit ci-dessus, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Exception au pouvoir de la composante :

Les activités suivantes peuvent également être exercées par d'autres composantes au sein de la Société :

- o Aucune.

Personnes et Culture – Tableau des délégations accordées aux délégataires autorisés :

	Subordonné direct du PDG pour Personnes et Culture	Groupe de la haute direction	Cadres supérieurs (PS10/SM)
Conventions collectives (artistes et employés)	Oui	S. O.	S. O.
Contrats qui font partie des activités de Personnes et Culture (autres que les contrats visant à embaucher du personnel hors du cadre de Personnes et Culture), y compris des contrats de biens et de services	5 M\$	1 M\$	500 000 \$

Composante : **Infrastructure et Service Technologique Médias (ISTM)**

Description du pouvoir de la composante :

ISTM est responsable de la prise de décision cohérente pour le service technologique médias et de l'infrastructure pour l'ensemble de la Société en se basant sur une stratégie technologique unifiée et cohérente. Ceci inclut la promotion d'investissements coordonnés en technologie et infrastructure et des plateformes technologiques communes, dans la mesure du possible.

Les responsabilités d'ISTM incluent : le développement d'une stratégie technologique s'étendant à l'ensemble de la Société; la conception et l'opération de l'infrastructure de diffusion, numérique et d'entreprise pour la Société (matérielle et logicielle) et le soutien; les projets en capital; l'ingénierie; les télécommunications; la transmission; le support à la production; la maintenance technique; la présentation; et la conception et l'opération des plateformes sous-contractées ou d'infonuagique et des services d'infrastructure pour les opérations de diffusion, numérique et d'entreprise de la Société.

Faisant partie d'ISTM, les Services immobiliers sont responsables du portefeuille immobilier de CBC/Radio-Canada et de l'environnement physique (y compris le mobilier) nécessaire au bon fonctionnement de la Société. Les activités des Services immobiliers incluent les activités et les opérations d'acquisition de locaux, la gestion des immeubles et des installations, l'aménagement de l'espace, la conception et la construction, la location à des tiers, les questions de zonage, le stationnement, les ventes d'immeubles, ainsi que la gestion et l'entretien de la collection d'œuvres d'art.

Le subordonné direct du président-directeur général pour la composante ISTM est autorisé à signer tous les contrats qui relèvent du pouvoir de la composante décrit ci-dessus, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Exceptions au pouvoir de la composante :

Les activités suivantes peuvent également être exercées par d'autres composantes au sein de la Société :

- Contrats concernant la location ou l'utilisation des lieux ou des installations aux fins de production et des événements spéciaux (toutes les composantes).

Infrastructure et Service Technologique Médias – Tableau des délégations accordées aux délégataires autorisés :

	<b>Subordonné direct du PDG pour Infrastructure et Service Technologique Médias</b>	<b>Groupe de la haute direction</b>	<b>Cadres supérieurs (PS10/SM)</b>	<b>Gestionnaires (PS9)</b>	<b>Gestionnaires (PS8)</b>	<b>APS (PS6/PS7) ou gestionnaires (PS8/PS7)</b>
Achat ou vente de sites d'émetteurs	4 M\$	2 M\$	1 M\$	S. O.	S. O.	S. O.
Contrats liés aux licences d'occupation de lieux ou d'installations aux fins de transmission, lorsque CBC/Radio-Canada octroie le contrat (y compris les contrats de sous-licence)	4 M\$	2 M\$	1 M\$	500 000 \$	500 000 \$	100 000 \$
Contrats liés aux licences d'occupation de lieux ou d'installations aux fins de transmission, lorsque CBC/Radio-Canada est la licenciée (y compris les contrats de sous-licence)	15 M\$	2 M\$	1 M\$	500 000 \$	500 000 \$	100 000 \$
Contrats, y compris des contrats pour les biens et les services, qui entrent dans le cadre des activités de l'Infrastructure et Service Technologique Médias (non énumérées ci-dessus)	5 M\$	2 M\$	1 M\$	500 000 \$	500 000 \$	100 000 \$
Contrats liés à l'achat ou à la vente d'immeubles	4 M\$	2 M\$	500 000\$	S. O.	S. O.	S. O.
Contrats liés à la location de lieux ou d'installations (y compris les ententes de sous-location) lorsque CBC/Radio-Canada est le propriétaire	4 M\$	2 M\$	500 000\$	S.O.	S.O.	S.O.
Contrats liés à la location de lieux ou d'installations (y compris les ententes de sous-location) lorsque CBC/Radio-Canada est le locataire	15 M\$	2 M\$	500 000\$	S.O.	S.O.	S.O.
Contrats de biens et de services immobiliers	5 M\$	2 M\$	1 M\$	500 000\$	500 000\$	100 000\$
Autres contrats liés à l'exercice du pouvoir de la composante ISTM (non-énumérés ci-dessus)	5 M\$	2 M\$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.